

# Introduction

La méthode de recensement de la population a évolué en France au début des années 2000. Après un dernier recensement exhaustif du territoire effectué en 1999, l'Insee a mis en place un recensement tournant qui consiste en la réalisation d'une enquête annuelle de recensement sur une partie du territoire. La diffusion des résultats du recensement repose sur 5 enquêtes annuelles.

Cette nouvelle méthode de recensement a fait l'objet au démarrage d'une documentation détaillée (*cf.* par exemple Godinot, 2015). L'Insee ne disposait à l'époque que de peu d'éléments sur la qualité des résultats produits. L'Insee a néanmoins publié en décembre 2008 un document général sur la qualité du recensement de la population (Cézard, 2008). Celui-ci documentait notamment l'adéquation aux critères internationaux de qualité (ONU et Eurostat) et présentait la façon dont la qualité était gérée tout au long du processus. Depuis, l'Insee a publié à plusieurs reprises des travaux sur la précision des estimations pour les communes de 10 000 habitants ou plus (Brilhault, 2016). Le recensement par sondage constituait en effet la principale nouveauté du recensement tournant. Pour autant, la qualité des estimations ne s'arrête pas à ces communes, ni à la seule variance des estimations du fait des aléas de sondage.

Le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne (Eurostat, 2017) constitue « la pierre angulaire du cadre qualité commun du système statistique européen ». Il définit 16 principes portant sur l'environnement institutionnel, les processus statistiques et les résultats statistiques. Ce code porte donc autant sur la qualité des résultats produits (pertinence, exactitude, actualité, accessibilité, etc.) que sur la manière de les obtenir (méthodologie adaptée, maîtrise de la charge pour les déclarants, rapport coût-efficacité).

Cet Insee Méthodes n'a pas l'ambition d'étudier la qualité du recensement au regard de l'ensemble des principes définis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Il vise à documenter la robustesse, la précision et l'exactitude des résultats produits à partir du recensement au travers de la description du processus mis en œuvre, des contrôles qualité réalisés au cours de ce processus et de la comparaison avec d'autres sources de données. Il questionne ainsi 3 principes : le principe d'exactitude et de fiabilité (principe 12), le principe de méthodologie solide (principe 7) et, dans une moindre mesure, le principe de procédures statistiques adaptées (principe 8).

Le recensement de la population vise bien évidemment à être en adéquation avec l'ensemble des 16 principes. Par exemple, le recensement a évolué à deux reprises ces dernières années afin de mieux répondre aux attentes des utilisations (principe 11 de pertinence). Des modifications du questionnaire ont ainsi eu lieu en 2015 et 2018, en suivant des préconisations du Conseil national de l'information statistique exprimées en 2012 dans un rapport sur l'évolution du questionnaire du recensement de la population (Cases, 2012).

Le champ de cet Insee Méthodes est également restreint aux seules populations municipales légales afin de ne pas complexifier le document. Des publications ultérieures pourront aborder d'autres aspects de la qualité ou d'autres champs d'analyse, comme la qualité des estimations des résultats statistiques issus du recensement.

Après une présentation générale du recensement de la population (partie 1), le processus de production des estimations de population est détaillé en mettant en avant les contrôles de qualité qui sont effectués à chaque phase (partie 2). Ces contrôles sont de différents types : contrôles de vraisemblance, contrôles de cohérence, etc. Les méthodes de redressement des données y sont également développées. Des indicateurs de qualité sont également établis pour différentes phases du processus (base de sondage, collecte, redressements, etc.). Au-delà de ces éléments internes à la production du recensement, la partie 3 porte sur des comparaisons avec d'autres sources (Échantillon démographique permanent, données d'état civil et données fiscales). Ces comparaisons permettent de mettre en évidence d'éventuelles sur-estimations et des sous-estimations pour certaines populations.